



LIBÉRATIONS

Délibération n° VI-DEL-2026-111

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 32

Votants : 35

Objet : Renouvellement d'affiliation au CIG de la Grande Couronne

ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilles	BAYART	Maire
M.	Guy	ALDEGUER	1 ^{er} Adjoint au Maire
Mme	Virginie	TARTARIN	2 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Bésart	BLAKAJ	3 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Géraldine	PATARD	4 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Régis	DARRIBERE	5 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Morgane	BLOT	6 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Thomas	GAURET	7 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Fatimata	BÂ	8 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Rémy	THOUVENOT	9 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Séverine	PETITPIERRE	10 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Jean-Jacques	GODARD	Conseiller municipal
Mme	Mathilde	DESAUTY	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
M.	Mohamed	SAROUNI	Conseiller municipal
Mme	Paola	LENDORMY	Conseillère municipale
Mme	Marie-Aline	MULARD	Conseillère municipale
Mme	Patricia	BEAUPERE	Conseillère municipale
Mme	Ghania	IDRI	Conseillère municipale
M.	El Hadji Assane	SARR	Conseiller municipal
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Sylvie	VAN DER LINDEN	Conseillère municipale
Mme	Laura	HOURLMAN	Conseillère municipale
M.	Clément	LORY	Conseiller municipal
Mme	Sandra	THOUVENOT	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Annie-Claude	MOZZANI	Conseillère municipale
M.	Kévin	LE FOLL	Conseiller municipal
M.	Messaoud	HAMMOU	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Giovanni	CHAAFA	Conseiller municipal
Mme	Aïcha	AHRAOUI GAVINET	Conseillère municipale

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : Mme Isabelle MYTYCH représentée par M. Gilles BAYART, M. Bastien SORET représenté par M. Guy ALDEGUER, Mme Catherine RONSIN représentée par Mme Camille BINET-DEZERT.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Régis DARRIBERE

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-18,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L452-2, L452-4 et L452-14 ;

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération VI-DEL-2019-012 du 30 janvier 2019 portant affiliation volontaire réduite au CIG de la Grande Couronne de la Région Île-de-France,

Vu l'avis de la Commission Générale en date du 22 septembre 2026 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 25 septembre 2026 ;

Considérant l'opportunité de bénéficier au travers d'une affiliation réduite au CIG du renouvellement du logiciel ressources humaines « CIRIL » utilisé actuellement,

Considérant que le renouvellement de cette affiliation partielle permet également de bénéficier de moyens techniques et fonctionnels, dont la sécurité informatique et juridique sera automatiquement mise à jour.

Considérant enfin que le renouvellement de cette affiliation partielle permet de recourir à une multiplicité d'expertises majoritairement gratuites,

Après en avoir délibéré par 34 voix pour et 1 NNPV (M Mostefa GHENAÏM),

- Sollicite le renouvellement de l'affiliation volontaire avec réserve de la commune d'Etampes au CIG de la Grande Couronne de la Région Île-de-France.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants, les conventions et documents afférents à cette affiliation volontaire.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.
- Autorise Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

 **Gilles BAYART**
Maire d'Etampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :13 OCT 2026..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.